



Le 29 juillet 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MARDI 04 aout 2026 à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.



**Le Maire,
Pierre-François MARCHAND**

ORDRE DU JOUR :

- 01 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2026
- 02 – Décision modificative – Budget Commune
- 03 – Subvention exceptionnelle à la Protection Civile d'un montant de 3000 Euros

DECISIONS DU MAIRE : -

INFORMATION : -